



Assemblée générale

Distr. générale
17 mai 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 16, 20 et 128 de l'ordre du jour

Culture de paix

Développement durable

**Interaction entre l'Organisation des Nations Unies,
les parlements nationaux et l'Union interparlementaire**

Lettre datée du 16 mai 2022, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration d'Achgabat que le Forum interparlementaire des pays d'Asie centrale et de la Fédération de Russie a publiée après s'être réuni à Achgabat (Turkménistan) le 12 mai 2022 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 16, 20 et 128 de l'ordre du jour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) Aksoltan Ataeva



Annexe à la lettre datée du 16 mai 2022 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Déclaration d'Achgabat du Forum interparlementaire des pays d'Asie centrale et de la Fédération de Russie

Nous, participantes et participants au Forum interparlementaire des pays d'Asie centrale et de la Fédération de Russie organisé à Achgabat le 12 mai 2022 ;

Représentant les parlements de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la Fédération de Russie, de la République du Tadjikistan, du Turkménistan et de la République d'Ouzbékistan ;

Saluant l'initiative prise par Son Excellence Monsieur Gourbangouly Berdymoukhamedov, Président du Khalk Maslakhaty (Conseil du peuple) du Milli Guenguech (Conseil national) du Turkménistan, d'organiser le tout premier Forum interparlementaire des pays d'Asie centrale et de la Fédération de Russie ;

Résolus à faire respecter la Charte des Nations Unies et les principes et normes universellement reconnus du droit international ;

Conscients du rôle joué par l'Union interparlementaire (UIP), forum multilatéral de dialogue et de coopération permettant aux parlements du monde entier d'échanger sur les questions urgentes du moment ;

Tenant compte de la stratégie de l'Union interparlementaire pour la période 2022-2026 et des objectifs stratégiques qui y sont définis, visant notamment à créer des parlements efficaces et compétents, à promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs et à favoriser l'action parlementaire collective ;

Rappelant la résolution 74/304 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 9 septembre 2020, intitulée « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire »¹, dans laquelle l'Union interparlementaire est encouragée à continuer de s'employer activement à renforcer la contribution que les parlements apportent, aux niveaux national, régional et mondial, notamment dans le cadre de partenariats multipartites, à la poursuite et à la réalisation accélérées des objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

Attachant de l'importance à l'influence croissante des relations interparlementaires pour ce qui est de renforcer les principes d'égalité et de pluralisme, dans un contexte de consolidation des efforts visant à relever les défis universels de notre époque, tant dans la région que dans le monde ;

Reconnaissant le rôle unique que jouent les parlements nationaux et les parlementaires en mettant les outils de la diplomatie parlementaire à profit pour promouvoir un dialogue interparlementaire et international constructif en vue de lutter contre la COVID-19, garantir la santé publique et appuyer la reprise économique mondiale au sortir de la pandémie ;

Reconnaissant également le rôle joué par les parlements – du fait de leurs fonctions essentielles en matière de législation, de contrôle, de budget et de représentation – pour ce qui est d'assurer la réalisation des objectifs relatifs aux changements climatiques contenus dans la Convention-cadre des Nations Unies sur

¹ A/RES/74/304.

les changements climatiques et l'Accord de Paris, ainsi que des composantes des objectifs de développement durable sur la question ;

Notant l'importance de l'initiative mondiale de recours au dialogue comme garantie de paix, qui a pour objectif l'instauration d'une culture de paix, de dialogue et de confiance dans les relations internationales et à laquelle le document final du forum sur la paix et la confiance tenu le 11 décembre 2021 à Achgabat² est favorable ;

Soulignant qu'il importe que les États d'Asie centrale et la Fédération de Russie nouent des relations interparlementaires actives pour consolider les efforts interrégionaux et mondiaux visant à renforcer la paix et la stabilité et à garantir un développement durable ;

1. Réaffirmons que l'une des priorités du partenariat interparlementaire est de définir des moyens de coopération efficaces permettant aux organes législatifs des États d'Asie centrale et de la Fédération de Russie de réaliser leur plein potentiel s'agissant des thèmes suivants :

- « Organe législatif de l'État : expérience contemporaine et coopération » ;
- « Diplomatie médicale : le partage d'expériences – un moyen sûr d'avancer » ;
- « La coopération régionale au service du bien-être environnemental et du développement durable » ;

2. Soutenons les mesures prises ces dernières années par les chefs d'État des pays d'Asie centrale et de la Fédération de Russie pour développer le parlementarisme, le progrès démocratique et la diplomatie parlementaire, et entendons appuyer leur élargissement par tous les moyens à notre disposition ;

3. Sommes favorables au développement des liens et des contacts, dans le cadre de commissions interparlementaires et de groupes d'amitié des États d'Asie centrale et de la Fédération de Russie, aux fins du renforcement accru de liens séculaires, des relations de bon voisinage, de la confiance mutuelle et des partenariats ;

4. Réaffirmons notre volonté de mettre en œuvre, à l'unisson, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

5. Prenons note de la volonté de travailler en étroite collaboration et de partager des expériences sur les meilleures pratiques en matière d'innovation parlementaire dans le processus d'élaboration des textes législatifs ;

6. Considérons qu'il importe de continuer de légiférer pour améliorer la qualité des services médicaux et de promouvoir la diplomatie médicale au moment de relever les défis caractéristiques de notre époque, tels que la prévention et le traitement des maladies transmissibles et non transmissibles, la lutte contre le tabagisme et l'atténuation des facteurs pesant sur la santé humaine ;

7. Exprimons notre soutien à l'Organisation mondiale de la Santé, en particulier s'agissant de ses travaux sur le renforcement de la coopération entre les pays au service de la recherche, des interventions rapides et de la préparation aux pandémies, et notons la nécessité de promouvoir les initiatives des pays de la région en matière de soins de santé primaires ainsi que de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies infectieuses aiguës ;

8. Saluons la coopération dans des domaines tels que ceux de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de l'environnement ;

² A/76/611.

9. Soulignons la signification particulière du premier Forum interparlementaire des pays d'Asie centrale et de la Fédération de Russie – mécanisme de coopération entre les organes législatifs de ces pays – et sommes favorables à ce que des rencontres de ce type soient régulièrement organisées, à l'initiative des États participants ;

10. Soutenons les propositions visant à établir un nouveau moteur de coopération interparlementaire entre l'Asie centrale et la Russie (format Achgabat), dont le secrétariat serait basé dans la capitale du Turkménistan – Achgabat ;

11. Remercions le Président, le Milli Guenguech et le Gouvernement du Turkménistan pour avoir organisé avec brio le premier Forum interparlementaire des pays d'Asie centrale et de la Fédération de Russie et pour leur chaleureuse hospitalité.

Achgabat, Turkménistan,
le 12 mai 2022.
